

# MARTIGNAT

Bulletin d'information de l'équipe municipale

Info

92  
Avril  
2024

Sommaire

1. Création d'un réseau de transfert des eaux usées
2. Sécurisation : école élémentaire et rue des Peupliers
3. La parole au Conseil Municipal des Enfants
4. Taux d'imposition communaux inchangés
5. Fermeture d'une classe en maternelle
6. Licence IV
7. Complément au n°92
8. Newsletter des Chatons de Martignat

@  
mairie@martignat.com  
  
[www.martignat.com](http://www.martignat.com)  
  
   
@martignat

## Création d'un réseau de transfert des eaux usées de Martignat

Haut-Bugey Agglomération, compétente en matière d'eau et d'assainissement sur le territoire, met en place un réseau de transfert des eaux usées de Martignat vers la station d'épuration de Groissiat.

Objectif : mettre en conformité le traitement des eaux usées sur la commune et condamner la station d'épuration vieillissante.

Coût total des travaux : 2 599 424 € HT

La station d'épuration de Martignat étant devenue de trop faible capacité en rapport avec l'évolution de la population, il devenait nécessaire d'envisager une nouvelle solution. Prévue pour une population d'environ 1 000 habitants lors de sa réalisation, nous sommes actuellement 1 711.

Trois solutions se présentaient alors :

1. Agrandir la station actuelle mais plusieurs problèmes se présentaient tant financiers que techniques et géographiques.
2. Se raccorder à la nouvelle station d'épuration HBA de Pont Royat sur la commune de Brion. Cela a été interdit en considérant le risque de voir passer les tuyaux dans une zone de captage des eaux sur Montréal, malgré une double, voire une triple protection de la ligne proposée.
3. Se raccorder à la station HBA sur la commune de Groissiat.

C'est cette troisième solution qui a été retenue.

Les travaux consistent à enfouir un tuyau de diamètre 28 cm en PVC dans une tranchée qui part de la station de Martignat, suit le bord du Lange sur sa rive gauche pour traverser au pont de la rue du Château de l'Île. Elle rejoint ensuite la route de Groissiat à droite au rond-point jusqu'au parking de Groissiat où, elle empruntera alors la voie romaine.

Ces travaux ont débuté le 29 janvier et devraient durer 6 mois. Ils imposeront une circulation alternée, une vitesse limitée et un stationnement et dépassement interdits.

Nous remercions les usagers de faire preuve de prudence et de patience durant cette période.



# Sécurisation de l'accès à l'école élémentaire

La municipalité, consciente des problèmes de stationnement et de sécurité des enfants pour l'accès à l'école élémentaire a engagé il y a quelques mois une réflexion sur le sujet. Le bureau d'études AINTEGRA a élaboré un plan de sécurisation adapté à la typologie particulière du terrain.

Ce projet a été présenté en réunion publique aux parents d'élèves et riverains le 11 mars 2024. La très faible participation a surpris et déçu les organisateurs, d'autant que beaucoup de parents semblent très demandeurs d'une solution.

Les orientations sont les suivantes :

- Des zones de stationnement plus nombreuses et nettement identifiées.
- Des chemins piétonniers protégés relient chaque zone de stationnement à l'école pour les enfants.
- Tout est mis en œuvre pour éviter l'arrêt gênant, en double file sur la voie de circulation.
- Le virage en haut devient une zone étroite avec plateau surélevé. La priorité est donnée aux véhicules montants et la circulation dans les deux sens est maintenue.
- L'accès à l'école élémentaire après le virage est fermé par des plots à pilotage électrique. Seuls les personnels enseignants ou techniques pourront l'emprunter avec un véhicule en dehors des horaires d'arrivée et départ.
- Une mini place à tourner est aménagée en haut du Crêt Béni, vers l'entrée du cimetière.
- L'ancienne barrière autour de l'église est remplacée par un garde-corps prolongé le long du grand mur de pierres actuellement non protégé.

Les travaux seront engagés début juin pour une réception avant la rentrée de septembre 2024. D'ici là, nous comptons sur un comportement responsable de tous les parents d'élèves.

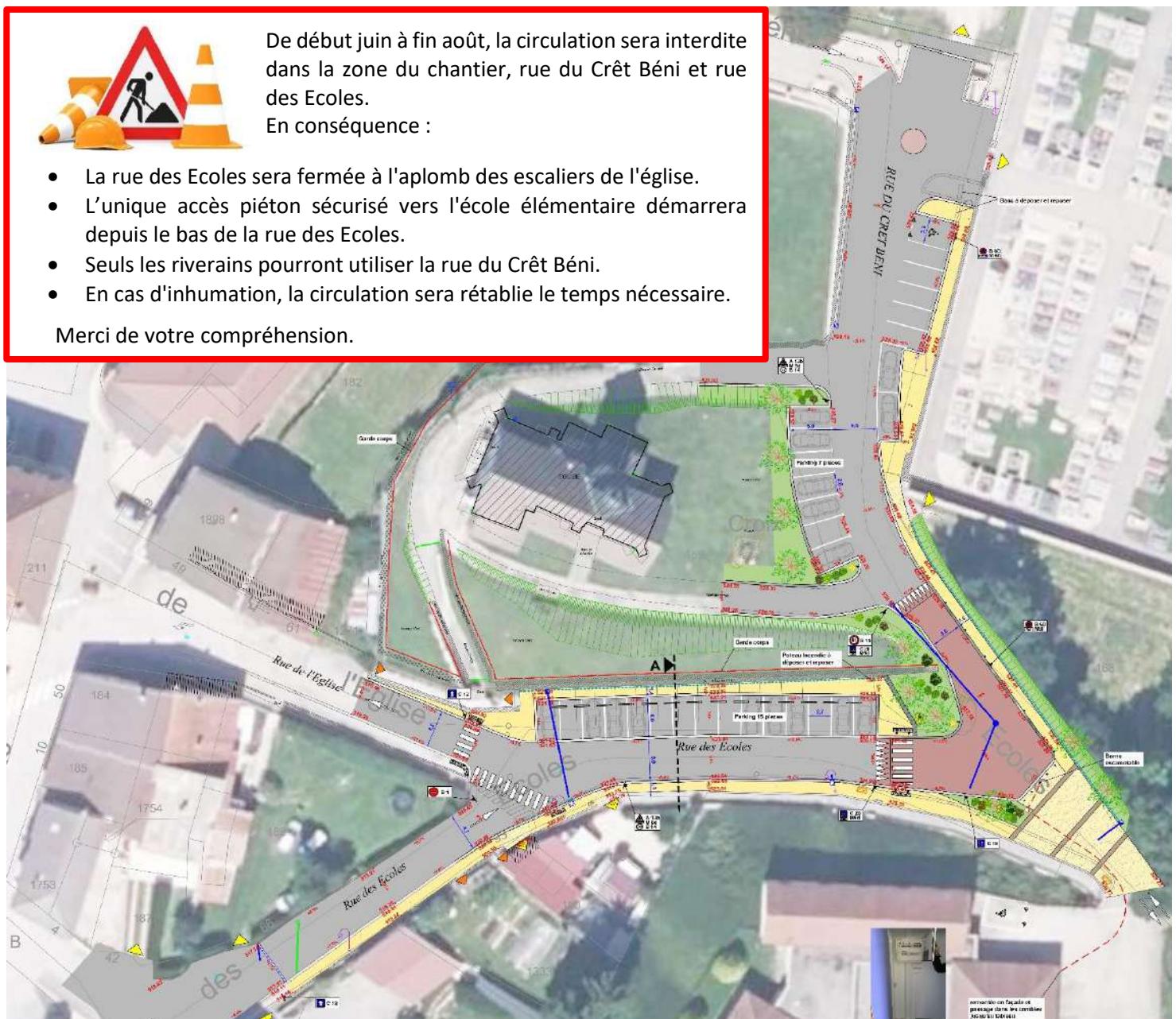


De début juin à fin août, la circulation sera interdite dans la zone du chantier, rue du Crêt Béni et rue des Ecoles.

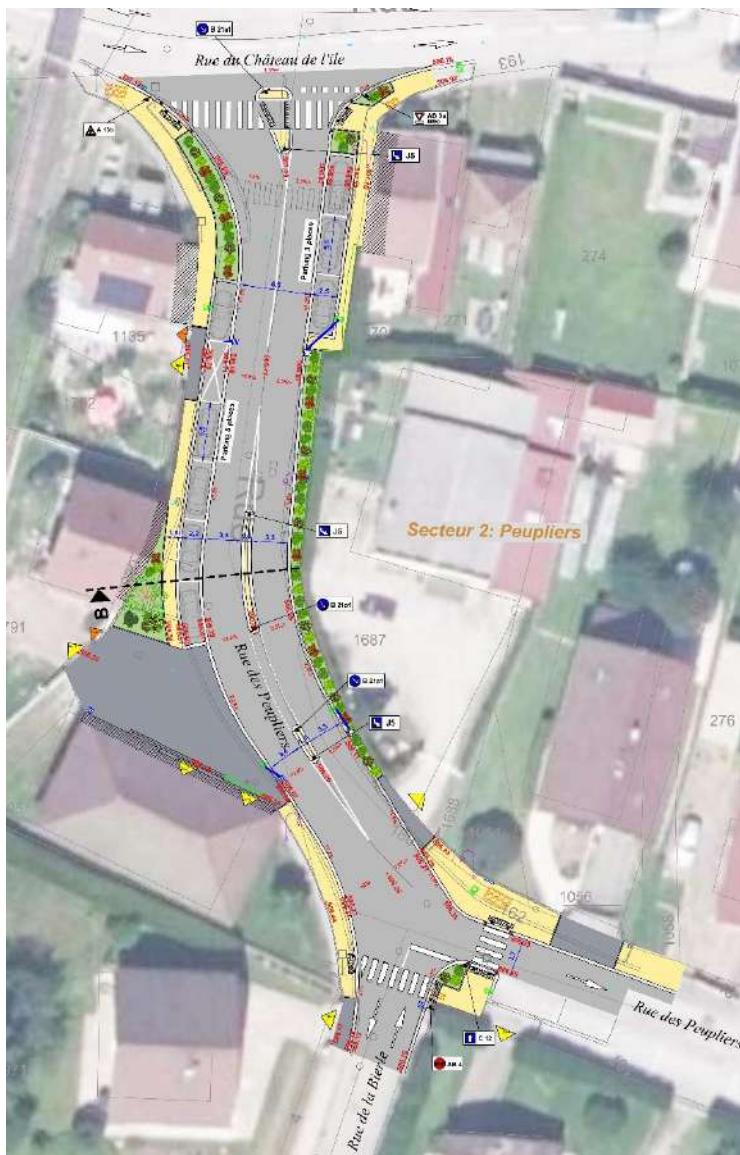
En conséquence :

- La rue des Ecoles sera fermée à l'aplomb des escaliers de l'église.
- L'unique accès piéton sécurisé vers l'école élémentaire démarra depuis le bas de la rue des Ecoles.
- Seuls les riverains pourront utiliser la rue du Crêt Béni.
- En cas d'inhumation, la circulation sera rétablie le temps nécessaire.

Merci de votre compréhension.



## Sécurisation de la rue des Peupliers



L'entrée de la rue des Peupliers depuis la rue du Château de l'Île reste une zone dangereuse où la vitesse est souvent excessive et le double sens de circulation parfois ignoré ou oublié.

Des travaux vont s'engager au printemps pour modifier ce tronçon :

- Un terre-plein central séparera les deux voies à l'entrée depuis la rue du Château de l'Île. Le passage sera plus étroit et donc obligera le ralentissement. Le double sens de circulation deviendra évident. Un véhicule au stop sera protégé.
- Le passage piéton sera déplacé au centre de ce terre-plein. Son positionnement est plus logique et la visibilité sera meilleure.
- Concernant le cheminement piéton, il est prévu d'un seul côté de la voie.
- L'espace libéré permet de matérialiser les deux voies de circulation avec un séparateur médian.
- Le trottoir sera ensuite modifié pour marquer le passage de la voie à sens unique après le carrefour avec la rue de la Bierle.

Les travaux débuteront le 15 avril et provoqueront quelques désagréments passagers pour les riverains. Mais en contrepartie, ils devraient en apprécier les bénéfices d'ici fin mai.

## La parole au Conseil Municipal des Enfants



Les enfants élus du CME ont accueilli Madame GOY-CHAVENT, sénatrice de l'Ain lors de leur dernière réunion.

Elle a présenté les fonctions du sénat et expliqué son rôle au sein des différentes commissions auxquelles elle participe. Les enfants ont pu lui poser les questions qu'ils avaient préparées. Elle a répondu en toute simplicité.

Notre sénatrice leur a rappelé l'importance de leur rôle d'élus et surtout d'aller voter lorsqu'ils en auront l'âge. Elle en a profité pour les inviter à venir visiter le Sénat prochainement !

Avant de partir, elle leur a offert un livre sur le palais du Luxembourg, où siège le sénat.

Les enfants ont apprécié cet échange qui s'est terminé par un goûter offert par la municipalité.

Ils ont par ailleurs pu avancer sur leurs projets, qui vous seront dévoilés lors du prochain numéro du Martignat infos.

## Taux d'imposition communaux inchangés



Dans un contexte économique marqué par des défis considérables, tels que la montée des coûts énergétiques, une inflation qui grignote le pouvoir d'achat, des augmentations salariales indispensables pour nos agents publics et l'escalade des prix des matériaux de construction, notre conseil municipal a pris la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition. Cette démarche, loin d'être un simple geste, témoigne d'une gestion rigoureuse et responsable de nos finances publiques. Elle illustre notre engagement à alléger le fardeau financier des citoyens tout en maintenant le cap sur la stabilité et le progrès.

Notre choix de garder les impôts stables, même face à ces vents contraires, n'est pas une fin en soi, mais le moyen de continuer à investir judicieusement dans l'avenir de notre commune.

Nous sommes déterminés à poursuivre les projets essentiels pour la sécurité, l'embellissement et l'amélioration de la qualité de vie dans notre village. Ainsi, nous prouvons que la bonne gestion des finances publiques est la clé pour soutenir des initiatives qui rendront notre commune encore plus attrayante et vivable, sans avoir recours à des augmentations d'impôts.

## Fermeture d'une classe en maternelle

En ces temps de changements et d'ajustements, une nouvelle nous parvient concernant notre école maternelle. L'inspection académique a pris la décision de fermer une classe, suite à une baisse du nombre d'inscriptions ces dernières années. Cependant, il est important de noter que cette évolution ne signifie pas une réduction de notre engagement envers l'éducation de nos enfants.

Bien que la nouvelle puisse sembler préoccupante au premier abord, nous tenons à vous assurer que l'impact sur notre communauté sera minimal. Martignat disposera toujours de deux classes en maternelle, permettant à nos enfants de bénéficier d'un environnement d'apprentissage adapté et chaleureux. De plus, nous avons choisi de conserver nos deux ATSEMs, ce qui maintient la qualité et la continuité de l'encadrement éducatif offert à nos petits.

Cette situation nous offre une opportunité de réfléchir à la manière dont nous pouvons utiliser cet espace supplémentaire de manière créative et bénéfique pour nos enfants. Que ce soit par l'introduction de nouvelles activités pédagogiques ou en créant un espace supplémentaire pour des projets éducatifs innovants, nous sommes ouverts à explorer toutes les possibilités avec le personnel enseignant.

Nous comprenons que tout changement suscite des interrogations. Cependant, cette décision n'entravera pas notre capacité à offrir une expérience d'apprentissage de qualité à nos enfants. Ensemble, nous continuerons à faire de Martignat un lieu où nos enfants peuvent grandir, apprendre et s'épanouir dans les meilleures conditions possibles.



## Et si on partageait un petit café, un thé...



Martignat avait décidé d'acquérir la licence IV de l'ancien bar-tabac "Chez Marie" pour la somme de 3 432 €, tous frais compris. En effet, une commune peut détenir ce type de licence en cas de carence ou d'insuffisance d'initiative privée.

Celle-ci est devenue un produit rare puisqu'il n'y a plus aucune création sur le territoire français. On ne peut l'acquérir que dans son propre département ou dans un département limitrophe.

Pour conserver sa validité, un permis d'exploitation est nécessaire. Marilyn PECHOUX et Yvan NOVAKOSKI ont suivi cette formation de 5 jours avec un examen à la clé, qu'ils ont réussi.

Son utilisation 3 jours par an, à l'occasion de la fête patronale de la Saint Maurice fait qu'elle ne tombera pas en désuétude. La commune garde à son nom cette licence et pourra la mettre à disposition par convention, lors de la création d'un bar sur le territoire.

Il est difficile de croire aujourd'hui en la présence de cinq bars par le passé :

- À droite en haut de la rue du Commerce, un bar tenu par la famille NAMBOTIN avec, à côté, la mercerie des demoiselles PRINCE.
  - Chez COCHET, maison en face du rond-point de l'entrée nord.
  - "Les Poulettes" tenue par les demoiselles PONCET, Grande Rue dans l'ancienne coopérative voisine de la mairie. Sa destruction a permis la réalisation du parvis.
  - Hôtel bar restaurant LAMOLERE. Bien que fermé depuis des années, les bons souvenirs pour certains dépassent largement les limites du département.
  - Le bar "Chez Marie" que de nombreux propriétaires ont tenu et dont le bâtiment a été racheté par la commune en 2023.
- Prochain défi, un emplacement pour des moments de convivialité et de partage, la mairie possède déjà le premier élément : LA LICENCE IV.

## LES EVENEMENTS DU SECOND TRIMESTRE

<b>Samedi 6 avril</b>	Matinée Eco citoyenne : RDV devant les anciens locaux du Jardin de Julien pour le lancement du jeu Escape Game Nature pour les équipes inscrites, puis constitution des groupes pour la traditionnelle collecte des déchets autour du Lange et dans le village. Vers 11h30, verre de l'amitié à la salle des Fêtes pour remercier les participants et clôturer la matinée.
<b>Dimanche 7 avril</b>	A tue-tête avec Constantin. Chantons tous en chœur sur des airs de Piaf, Brel..., à 17h au relai des Gens beaux. Participation au chapeau.
<b>Samedi 13 avril,</b>	A 20h concert de Jazz avec le trio Rouge Café Jazz. Voix : Lucile GUERRY, Guitare : Xavier BOZETTO, Vibraphone : Armen PARONIKYAN au relai des Gens beaux. Participation au chapeau.
<b>Samedi 27 avril</b>	L'homme qui plantait des arbres (J. Giono), création picturale et théâtrale, à 20h30 au Relai des Gens beaux. Participation au chapeau, à partir de 10€.
<b>Dimanche 28 avril</b>	Concours de tarot organisé par le Tarot Loisirs de L'ange à la Salle des Fêtes, l'après-midi.
<b>Samedi 4 mai</b>	Concert duo guitare, musique italienne avec Duo Al Dente, Elodie THEVENET et Bruno PERRON à 19h30 au Relai des Gens beaux. Participation au chapeau.
<b>Dimanche 5 ou 26 mai</b>	Grand vide grenier du Sou des Ecoles, toute la journée à la ZA des Lavours avec buffet et buvette.
<b>Mardi 7 mai</b>	L'Amicale Boule organise au Plateau Sportif un concours de boule lyonnaise, sur invitation.
<b>Mercredi 8 mai</b>	La Municipalité et les Anciens Combattants vous convient à Martignat, à 11h, à la célébration du 8 mai.
<b>Samedi 18 mai</b>	Concert chant F-AME, avec Cécile JANDAUD et Constantin VIALLE au piano, à 20 h au Relai des Gens beaux. Participation au chapeau.
<b>Samedi 8 juin</b>	Le Tennis Club organise sa fête du tennis et ouvre les portes de l'association à partir de 10h au Plateau Sportif. Buvette et restauration ouverte à tout public.
<b>Dimanche 9 juin</b>	L'association Speed Five organise son vide maison, en journée, dans la rue du Commerce.
<b>Samedi 15 juin</b>	La troupe "Les Chats" vous convie à son repas spectacle, en soirée, à la salle des Fêtes.
<b>Dimanche 16 juin</b>	Nouvelle représentation de la troupe "Les Chats" à la salle des Fêtes, l'après-midi.
<b>Samedi 22 ou 29 juin</b>	Concert de l'Echo du Lange à la salle de Fêtes en soirée.
<b>Samedi 29 juin</b>	Fête des Ecoles : parents et amis sont conviés au spectacle de fin d'année assuré par les enfants au Complexe du Lange.

## Arboretum de Martignat

Tout d'abord un peu d'histoire....

Cet endroit a été imaginé et créé par M. Alain LACRAZ, directeur, à l'époque, de l'école élémentaire, avec ses élèves, le 13 Avril 1999. Diverses essences d'arbres y ont été plantées par les enfants.

Avec les années, ce lieu s'est détérioré. La commission forêt a donc pris la décision de le réhabiliter.

Le projet prend forme par le début des travaux en février 2023. La société ARBORE PAYSAGE intervient : création du sentier, pose de clôtures et préparation de l'engazonnement. En Juin 2023, des tables et des bancs sont commandés à l'école du bois de Cormaranche-en-Bugey et placés sur ce lieu.

Vous pourrez bientôt venir profiter d'un parcours de santé, pensé et réalisé par Pascal BELLOD, élu de la commune et membre de la commission forêt. Un grand merci à lui pour son investissement. Ces équipements seront mis en place par nos services techniques.

Fin 2024, de nouvelles plantations d'essences d'arbres sont prévues avec les enfants et l'ONF.

La proximité de l'école est un gros atout pour nos élèves et nos professeurs qui pourront utiliser pleinement ce bel endroit. Alors, habitants de Martignat, venez profiter de ce tout nouvel arboréum, pour un moment de détente, seul ou en famille, à deux pas de chez vous...



## Participation citoyenne, le réveil !

Pendant et depuis la longue période de la crise sanitaire, les réunions " participation citoyenne" ont été mises en veille. A cela s'ajoute des mouvements de personnel au sein de la brigade de gendarmerie de Nantua avec notre référent qui a changé d'affectation.

Cela n'a cependant pas empêché certains d'entre nous de faire remonter des informations sur les événements inquiétants de notre commune.

Depuis, le nouveau référent nommé, accompagné de son chef récemment arrivé sont venus se présenter au conseil municipal de février et réitérer leur volonté de réactiver cette participation citoyenne. Ils ont également donné des statistiques sur divers incidents, accidents, vols etc.... sur notre commune, qui révèlent, avec une certaine satisfaction, des chiffres en baisse. Ce qui fait de Martignat une commune où il fait bon vivre.

Les référents Gendarmes vont organiser une réunion avec tous les participants citoyens déjà engagés, **le mardi 14 mai à 18h30 à la salle des Fêtes place de la mairie**. Pour information, les citoyens déjà répertoriés seront convoqués à cette réunion. **Les habitants qui seraient intéressés sont conviés par le biais de cet article.**



### Encombrants



- Enlevés devant le domicile le 1er **mercredi** du mois : **le 3 avril, et le 5 juin. Attention, pas de collecte ce mois de mai 2024.**
- Dépose facile et gratuite pour les particuliers tous les jours (sauf fériés) à la déchetterie communautaire de VEYZIAT. Tél. : 04-74-77-31-09

### Ramassage des ordures ménagères



Les ordures ménagères sont ramassées chaque lundi (couvercle rouge) et le mercredi des semaines impaires (couvercle jaune = recyclable). **Les jours fériés, la collecte est maintenue.**

Sortir vos bacs la veille au soir.

### Nuisances sonores



Respecter les tranches horaires autorisées pour les activités bruyantes:  
**Semaine : 8h00-12h00 et 14h00-19h30**  
**Samedi: 9h00-12h00 et 15h00-19h00**  
**Dimanche et jours fériés: 10h00-12h00**

### Déchets verts



La benne à déchets verts située rue du chemin de fer est **ouverte à partir du mercredi 17 avril** aux horaires suivants :  
**le mercredi de 16h00 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h00**

### 5 sites de Tri du verre



1. Rue des Peupliers
2. ZA des Lavours
3. Evron
4. Vers le cimetière
5. Rue du Chemin de fer

### Feux de déchets de taille ou jardinage



Par arrêté du Préfet de l'Ain, le **brûlage des déchets de taille ou de jardinage est interdit toute l'année.**

## Vous avez certainement remarqué la nouvelle enseigne, route de Groissiat ?



### Le spécialiste du twin américain

On vous présente :

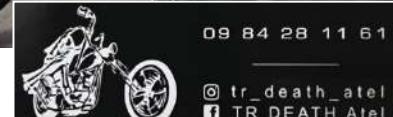
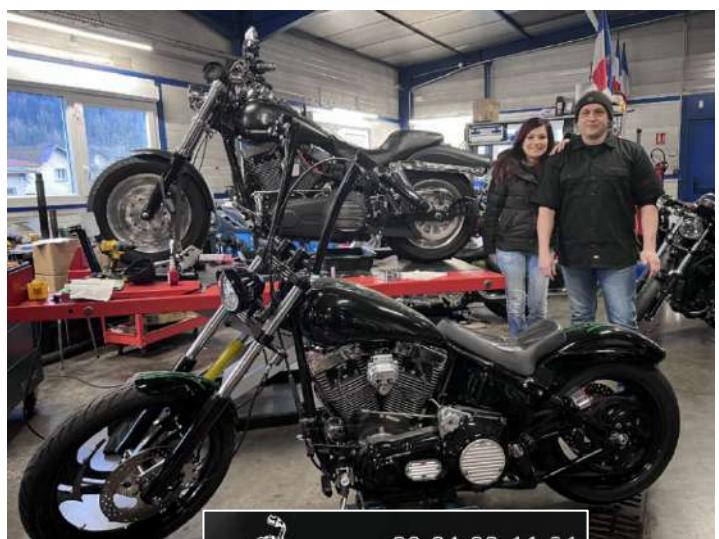
Thomas RIPPE, natif de la région est un passionné de mécanique depuis l'âge de 16 ans. Diplômé en mécanique moto, il crée sa société de préparation et entretien de motos américaines en 2007 à Oyonnax.

Depuis juillet 2023, Thomas a eu le plaisir d'investir son nouvel atelier de 200 m<sup>2</sup> à Martignat, 70 route de Groissiat, (anciennement Garage BEVAND).

Son savoir-faire et ses nombreux équipements lui permettent de fabriquer des pièces sur mesure pour la pleine satisfaction de ses fidèles clients.

Avec sa capacité à concevoir entièrement une moto, il saura répondre à vos besoins en twin américain.

Nous souhaitons à ce nouvel artisan la bienvenue dans notre village.



# NEWSLETTER

## Les chatons de Martignat

### Portrait d'Elsa

**Peux-tu te présenter, ton parcours ?**

Je travaille pour la commune de Martignat depuis août 2022 en tant que directrice adjointe de l'accueil de loisirs (chargée de la communication, de l'élaboration de programmes...) et je suis également animatrice. Je suis issue de la filière sportive, j'ai obtenu deux BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) en contrat d'apprentissage avec le club de football de Dortan Lavancia.



**Et qu'aimes-tu dans ce métier ?**

J'adore la complicité avec les enfants, discuter et échanger avec eux, leur faire découvrir de nouvelles activités... J'apprécie ce métier car les tâches sont variées: garderies, centre, cantine, administratif, communication...

Bien que parfois très prenant, ce métier m'apporte beaucoup personnellement.

# ACCUEIL DE LOISIRS

## FÉVRIER 2024



Pendant les vacances de février, le centre a accueilli 19 enfants sur le thème “Carnaval en folie”. Les enfants ont pu découvrir le carnaval à travers plusieurs activités : manuelles, culinaires, culturelles et sportives (décoration du centre, fabrication de sa majesté carnaval, quiz kahoot, atelier bugnes, recycle et fabrique ton déguisement, à vos masques, dessiner c'est gagné, etc...). Pour clôturer la semaine, un jeu de piste dans le village a été organisé.

Mercredi, un intervenant KAPLA est venu faire découvrir aux enfants des constructions géantes. Jeudi soir, la traditionnelle veillée a eu lieu avec un Just Dance et un Karaoké. Les enfants sont repartis heureux de cette belle semaine. Merci à l'association KAPLA de Lyon, aux enfants et aux animatrices.



# Soirée Ados 2023 - 2024



Trois soirées ados ont eu lieu depuis le début de l'année scolaire avec diverses activités : FIFA 24, football en salle et quiz kahoot.

Chaque soirée est clôturée par un repas.

Les prochaines soirées auront lieu le vendredi 24 mai et le 21 juin de 18H à 21H30.



# Mini camp juillet 2024



L'accueil de loisirs organise son traditionnel mini camp pour juillet 2024. Il aura lieu du 8 au 11 juillet à la base nautique de la plaine tonique à Montrevel en Bresse. Cette année, c'est mini camp indien avec couchage dans des tipis.

Les activités prévues sont : paddle, course d'orientation aquatique, piscine et tir à l'arc.

Les enfants iront également au parc aquafolies et à la plage du camping. Les inscriptions seront ouvertes début mai après délibération des tarifs.

